



COMPTE RENDU du COMITE PEDAGOGIQUE

Séance du jeudi 6 février

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Nom et prénom du président de séance : Commandant CAYROU Jérôme, Président de la section départemental des JSP

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : IZIEVA Seda, service civique UDSP 15

Liste et qualité des membres présents :

- Commandant CAYROU Jérôme : Président de la section départemental des JSP	- Sergent-Chef VEYLET Marlene : présidente de la section de Pierrefort
- Colonel SKRZYNSKI Luc : DDSIS	- CROCHOT Michelle : principal du collège de Pierrefort.
- Lieutenant BREGNARD Pierre : Trésorier section départementale et membre de la section de Vic sur Cère.	- DUMONT Daniel : responsable pédagogique départemental
- Sgt BOUSSUGE Didier : responsable pédagogique JSP de la section de Pierrefort.	- CORRIGER Hadrien
- Adjudant HUMBERT Xavier : président de la section d'Ydes	- PEYRAC Amandine
	- IZIEVA Seda : service civique UDSP 15

Membres excusés :

- Lieutenant FARRADECHE Frédéric : Président UDSP 15
- Monsieur KOLHI Hervé : principal de collège et membre de la section de Pierrefort,

ORDRE DU JOUR :

Le Commandant CAYROU Jérôme, responsable de la section départementale des JSP, souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte à 18h40.

Il excuse les membres absents et présente les différents points qui seront abordés :

La formation, l'habillement, le RTD & RTN, l'intégration, divers sur le règlement du fanion départemental, le passe région, la charte des animateurs, la demande pour la valorisation des animateurs.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Seda IZIEVA, service civique de l'UDSP15 est désignée secrétaire de séance.

1 – Formation sport

Date du brevet des cadets 2020

Le Lt CORRIGER du bureau formation du SDIS15 informe de la date retenue pour le brevet des JSP est fixé au **mercredi 1^{er} juillet 2020**, sur une seule journée et précise le déroulement :

- Le 4 avril : les JSP4 participeront au PSSP et aux tests sportifs afin de valider le brevet avec la piscine à 7h30.
- Le module PSE1 (transverse) sera effectué dans le centre de VIC et de YDES du 2 au 6 mars 2020. La section prendra en charge les repas des stagiaires et des formateurs, les indemnités des moniteurs restant à la charge du SDIS15.
- Le Cdt CAYROU, monsieur DUMONT Daniel et le Lt CORRIGER se donnent rendez-vous le 12 mars à 10h au SDIS afin de préparer l'écrit INCENDIE et DIV avec le logiciel EDOC.

Le président informe que 17 JSP sont inscrit au brevet au lieu de 19.

Marlène VEYLET informe qu'il y a eu 2 démissions dans la semaine à la section de Pierrefort.

Le lendemain de leurs démissions, elles ont souhaité revenir sous certaines conditions, retour qui a été refusé. De plus, elles n'ont pas payé leurs cotisations.

Madame CROCHOT et monsieur DUMONT précise que le brevet des collègues aura lieu le 29 et 30 juin 2020.

Il faudra voir avec Stéphanie s'il y a possibilité de renvoyer le calendrier avec la date en plus pour cette année.

Afin que le brevet se déroule dans de bonne condition, il est demandé au président de chaque section de bien remplir les livrets individuels pour les JSP4 qui sera rempli par la formation.

Recrutement 2020

Après un tour de table de chaque section au sujet du recrutement, la section de :

- Ydes : les JSP vont être recrutés à l'issue de brevet.
- Vic-sur-Cère : Aucun recrutement de prévu sur les 7.
- Pierrefort : Ils n'auront pas encore 16 ans donc pas de recrutement.

2 – Habillement

Casques

Jérôme demande au responsable de section si l'inventaire des casques a bien été fait suite à la dernière réunion.

- **Ydes** : Xavier a récupéré 23 casques
 14 casques orange et noir : Etiquette à l'avant déchiré, couleur intact.
 9 casques orange et gris : Plus usés, la peinture enlevée, la couleur blanche du dessous est visible. Les attaches et les intérieurs des casques sont bon.
- **Pierrefort** : Pas besoins de casques car ils en ont assez.
- **Vic** : 3 casques défectueux sur 25, la démarche de la section est de mettre les casques en collectif afin de limiter les frais de la section et du SDIS.

Le SDIS à acheter 15 casques en 2019, qui seront laisser de côté pour les cérémonies avec 20 plastrons acheté par la section départementale.

Tenues de sport

Pierre BREGNARD fait la synthèse de la tenue de sport commandé et donné aux sections :

Il manque simplement pour la section d'Ydes :

- Short : x12 en taille M
- Tee-shirt : x3 en taille M
- Tee-shirt : x2 en taille L

Xavier HUMBERT informe le comité qu'il a fait une commande, envoyé 3 fois à l'habillement, et à ce jour toujours pas de réponse.

Jérôme lui propose de faire passer son mail à Seda afin qu'elle ait tous les documents et qu'elle serve d'intermédiaire auprès du SDIS.

Jérôme informe que la commande des grades JSP 1 a été faite depuis le 8 janvier, mais à ce jour, toujours pas reçu.

3 – Associatif

Date RTD

Xavier HUMBERT informe du déroulement du RTD qui aura lieu le 11 avril à Ydes.

- Le stade et la salle sont réservés.
- Les courriers d'invitations sont à faire par le bureau de l'**UDSP**.
- la proposition de menu à 14€/personne servi au Centre socio-culturel, la salle polyvalente au-dessus de la caserne a été validé par le comité pédagogique.

Jerome informe les présidents de section que le RTD est en priorité ouvert au JSP4, mais ouvert également au JSP3.

10 JSP par section. Une présélection sera faite par la suite afin de les préparer au RTN.

Seda transmettra le dossier du RTD à la section des JSP d'Ydes dans les jours à venir,

Date RTN

Le RTN aura lieu le samedi 4 juillet, il est envisagé de partir le vendredi pour un retour le dimanche dans la journée.

Jérôme a reçu un message du délégué Régional qui demande des jurys pour l'incendie et des jurys pour le secourisme. **Les réponses devront se faire rapidement.**

Afin que les inscriptions se fassent dans de bonne condition, **Seda** sera l'interlocutrice principal pour le suivi du dossier avec :

- La visite médicale devra être faite ou le certificat médical du RTN devra être rempli.
- le droit à l'image,
- l'autorisation parentale.

Pour mi-juin, tout doit être complet et retourné afin de ne pas reproduire la même chose que l'an passé.

4 – Divers

Règlement du fanion départemental des JSP

Jérôme informe de la mise en place du règlement du fanion départemental sur le site de l'UDSP.

Ce règlement précise :

- les couleurs du fanion,
- l'inventaire,
- la tenue des JSP,
- les modalités d'utilisation.

Le guide d'utilisateurs du fanion des JSP du Cantal. Une fois modifié et validé, sera mis sur le site. Le président a déjà validé.

Jérôme demande aux membres de faire un retour rapidement s'ils voient autre chose à modifier. Il demande également de faire parvenir des photos de sections qui pourront être mise sur le site.

Indemnisation des animateurs

Jérôme demande au directeur ou en est la position du SDIS pour le projet d'indemnisation des animateurs et s'il faut continuer le projet ?

Le directeur a fait une demande auprès du service comptabilité, afin de définir la participation du sdis dans chaque commission pour pouvoir se positionner dans cette démarche et donner une réponse dans les prochains mois.

Pour information :

- Dossier administratif mis en place par la FD, voir avec ceux des sections, Seda fera les modifications nécessaires afin que les dossiers soient pareils pour la rentrée 2020/2021.
- La charte sera mise à jour et envoyé dans chaque section.
- Sensibiliser les jeunes sur le PASS REGION, et leur demander de faire un retour sur son utilisation.
Dans le PASS REGION, le BAFA est également compris dedans.
En discussion au niveau de la région afin d'avoir la BNNSA.

- Jerome informe qu'il va faire des demandes de valorisation des animateurs pour l'année 2020, dans un premier temps pour rattraper les demandes non effectuées depuis 2016 pour les sections de Vic (2) Pierrefort une lettre de félicitation et la section d'Ydes pour 1 personne. S'il y a des demandes, le faire avant fin mars.

Questions diverses :

La section prend-elle en charge les repas des JSP, des formateurs et l'indemnisation des formateurs ?

Oui la section prend bien en charges les repas car l'indemnisation des animateurs est un projet en cour par le SDIS et l'UDSP.

Pour passer le brevet JSP, le jour du passage du brevet, si le jeune a déjà 18 ans, ça fonctionne ? Vu qu'il faut avoir entre 16 et 18 ans ?

La réponse à cette question se trouve à l'Article 8 du Décret n°2010-698 du 25 juin 2010 - art. 3 qui précise :

« Les épreuves du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers sont ouvertes aux jeunes sapeurs-pompiers possédant les capacités définies par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile, dans l'année civile de leurs seize ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs dix-huit ans ».

Pourrait-on avoir le calendrier des manifestations départemental avec les manifestations des JSP ?

Il faudra voir avec Stéphanie la faisabilité, si c'est possible, Seda pourra vous envoyer le calendrier avec les dates en plus des JSP.

Le Commandant CAYROU Jérôme remercie les participants et lève la séance à 20h20.